Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL252026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES : 15

DELIBERATION RECEPTIONNEE EN PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

ONT DONNE PROCURATION :
COSTER Mathieu à AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien

SECRETAIRE DE SEANCE :
BIBOLLET Benoît

DÉLIBÉRATION N°25/2026 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION DE LISTE DE COMMISSAIRES

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI),

M. Le Maire expose au Conseil qu'à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des personnes appelées à siéger à la CCID.

Il rappelle que, dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission communale des impôts directs est composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Conformément à l'article 1650 du CGI : « Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

(...)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL252026-AR

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. Cette liste est constituée de 24 personnes pour les communes comptant moins de 2000 habitants.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. »

Monsieur le Maire présente la liste de commissaires à proposer au Service des Impôts.

Le conseil, après avoir entendu le maire, après délibération,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs à proposer au Service des Impôts.

Proposition commissaire (Nom + Prénom)	Proposition commissaire (Nom + Prénom)
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal	REDOUX-DUMERMUTH Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien	COURENQ-THOMAS Julie
BERTHET David	MUGNIER Yannick
BETEND Claire	BOUTTAZ Annick
BIBOLLET Benoît	GENANS Stéphane
COSTER Mathieu	BEAUQUIS Jérôme
DALEX Jeremy	BERTHET Roselyne
GERMAIN Marie-Jeanne	SAUTIER Maurice
GURCEL Virginia	COLIN Frédérique
HIERSO Georges	CLERC Gyliane
LAPERRIERE Véronique	BELLEVILLE Serge
PELISSIER Stéphane	CHARVIN Marie-Françoise

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
François CHARLES

MAIRIE DE CHAPEIRY (Haute-Savoie)